c i l'histoire de la puéricul-Jure a en partie été écrite, parfois même avec un regard critique, celle des puéricultrices restait à faire. Longtemps à l'ombre des médecins, les puéricultrices qui accèdent au statut de professionnelles spécialisées de l'enfance par la création d'un diplôme d'Etat en date

du 13 août 1947, restent en effet imparfaitement connues du grand public. Les puéricultrices restent discrètes sur l'exercice de leur fonction, ses plaisirs et ses aléas. Qu'est-ce donc qu'une puéricultrice ? Cet ouvrage reconstruit l'histoire des puéricultrices, mais aussi au-dela montre comment a évolué le rapport de ces professionnelles au bébé et à sa famille. Il témoigne d'une révolution silencieuse qui s'est mise en place, d'un changement de regard et de pratiques. D'une puériculture normative, pétrie de conseils et de règles, on passe progressivement à une puériculture plus « empathique », plus respectueuse des différentes configurations familiales, des styles de vie. Ce qui demeure, d'un siècle à l'autre, c'est la « passion de l'enfant » de ces femmes qui ont choisi ce métier. Luttant pour la survie physique des enfants au siècle passé,



elles ont au fil du temps déplacé leurs préoccupations vers le bien-être psychique, l'éducation, la qualité des interactions parents-enfant, la prise en compte de l'enfant dans sa globalité, dans son environnement. Dans cette évolution, les puéricultrices ont été aidées voire parfois

déstabilisées par de nouveaux savoirs : le bébé n'est plus seulement un corps à soigner, un être vulnérable mais aussi un bébé performant, doté de droits, « une personne » dont il faut potentialiser, révéler toutes les capacités. A leur facon les puéricultrices y contribuent dans les différents lieux d'accueil de l'enfance.

Catherine Sellenet, docteur en sociologie, psychologue clinicienne et juriste est maître de conférences en psychosociologie. Après avoir travaillé pendant dix ans en tant que psychologue à l'Aide Sociale à l'Enfance, elle rejoint en tant que chercheur le GREF de l'UFR de Paris X Nanterre. pour travailler sur la parentalité, la maltraitance, les enfants séparés et sur l'analyse des interventions sociales et judiciaires exercées dans les familles.

ES

